

## Module complémentaire AP-PRV2 : devenir chef

Ref: PR-SSIAP-3-MC-AP-PRV2

# Obtenir le SSIAP 3 par équivalence

DURÉE : **5 Jours** (35H) Prix : **2 040,00 € HT** 

90

PRÉSENTIEL



ÉLIGIBLE CPF



FORMATION CERTIFIANTE



FORMATION QUALIFIANTE

## Objectifs et compétences visés

### Acquérir les connaissances pour :

- obtenir des notions en droit civil et pénal,
- conseiller le chef d'établissement et gérer le budget du service,
- définir le programme de contrôle et d'entretien des moyens de secours,
- analyser un projet de construction, d'aménagement ou de réaménagement de l'existant

## À qui s'adresse la formation?

#### **Profils**

Toute personne souhaitant devenir chef de service de sécurité incendie en ERP ou en IGH et remplissant les conditions d'accès au module complémentaire du SSIAP 3 conformément aux exigences de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

#### Prérequis

- Être ou avoir été au minimum adjudant titulaire du PRV 2 ou du Brevet de prévention ou être titulaire de l'attestation du ministre en charge de la sécurité civile ou de l'AP2.
- Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : PSE 1, ou SST en cours de validité, ou PSC 1 de moins de 2 ans.

Ce programme, défini par le ministère de l'Intérieur, est conforme à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

Pour pouvoir exercer votre fonction dans un service de sécurité incendie vous devez mettre à jour vos compétences tous les 3 ans, pour cela vous devez effectuer :

- un recyclage si vous n'avez pas dépassé votre date anniversaire de diplôme et si vous avez effectué un minimum de 1607 heures sur les 36 derniers mois dans votre fonction, OU
- une remise à niveau si votre date anniversaire de diplôme est dépassée ou si vous avez effectué moins de 1607 heures sur les 36 derniers mois dans votre fonction.

## Contenu de la formation

## **Modalités**

#### Modalités d'évaluation

Cette formation permet d'obtenir, sans évaluation, le diplôme SSIAP 3 par équivalence.

#### Nos plus

Les ouvrages suivants sont remis aux stagiaires :

- "Règlement de sécurité contre l'incendie des ERP"
- "Règlement de sécurité contre l'incendie des IGH"

Montant de la formation : 2 040,00 €



CNPP dispose d'un agrément pour délivrer la certification « Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) niveau 3 », enregistrée dans le Répertoire Spécifique de France Compétences sous le numéro RS 5643.

Cette offre de formation est éligible à Mon Compte Formation - CPF

Si vous souhaitez mobiliser votre CPF pour financer cette formation, vous pouvez directement vous inscrire depuis votre compte CPF.

## **Cliquez ici**

Code RNCP-RS: 5643

Contactez-nous



21000 stagiaires / an



diplômés / an

+ de 500 + de 400 intervenants



Les prochaines sessions

Pas de session disponible en ce moment

# Besoin d'information sur votre prochaine formation ?

Quelle que soit votre interrogation (choix de la formation, contenu, objectifs visés, modalités d'apprentissage, financement...), nous sommes à votre écoute.

0821 20 2000